

## PAIX DE L'ANNONCEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE  
Un an, au comptant, d'avance... \$ 3 00  
Six mois, au comptant, d'avance... 2 00  
Trois mois, au comptant, d'avance... 1 50  
L'abonnement est strictement d'avance.

ÉDITION HEBDOMADAIRE  
Un an, au comptant, d'avance... \$ 1 50

ERNEST PACAUD,

## L'ELECTEUR

QUEBEC, 16 NOVEMBRE 1893

## Une simple question

La presse conservatrice est unanime à attribuer à l'honorable M. Laurier les récents articles de l'Électeur sur le clergé et plus spécialement celui concernant les Sulpiciens.

On ne prétend pas seulement que le chef libéral les aurait inspirés, mais on affirme que c'est lui qui les a écrits.

Mais s'il en est ainsi, comment cette même presse peut-elle rendre M. Laurier responsable d'une attaque qu'il aurait condamnée dans l'Électeur ?

Comment peut-on lui reprocher de déclarer la guerre aux Sulpiciens et d'affirmer en même temps que c'est lui qui les défend dans l'Électeur ?

Pour avoir recours à de tels procédés, il faut donc qu'il soit bien informé pour nos compatriotes de barrer le passage à l'un des hommes que le peuple de tout le Dominion semble anxieux de porter au pouvoir !

## AVOIR RAISON

Le clergé de la province de Québec est composé, en très grande majorité, de Canadiens-français, de fils de cultivateurs, d'ouvriers, etc. En jetant les yeux sur le calendrier ecclésiastique, j'y lis les noms d'une foule de mes contemporains, de mes condisciples de collège, de mes compagnons de jeunesse. Ils sortent de la foule ; leurs pères, leurs mères étaient des plébéiens, comme l'étaient mon père, ma mère. Ici, il n'est point d'autre noblesse que celle du talent, de la science, du travail, de la probité. Le fils d'un humble artisan peut devenir Cardinal, Premier ministre de la Puissance. Personne n'a titre à se réclamer d'un parchemin de famille pour dire à son voisin : "Je suis plus que toi, j'ai des droits que tu n'as point et que tu ne peux avoir."

Nous sommes en pleine démocratie chrétienne.

La démocratie est le dogme social de l'Amérique, comme aussi la garantie du contentement et du bonheur de ses habitants. Nous nous sentons libres et forts dans cette égalité devant les lois, qui est notre apanage commun, et qui est si bien faite pour doter des inestimables avantages de la paix et de l'harmonie tous les hommes de bonne volonté.

Sur ce sol, il n'est point de caste, il ne saurait y en avoir. Il n'y a que du peuple, de la foule. Evêques, ministres, prêtres, hommes publics, travailleurs des champs, ouvriers, hommes de commerce, tout cela, c'est le peuple ! Et que serait-ce donc autre chose ?

Qui ne le comprend pas ainsi, vit dans un autre âge.

Reconnaissons-le, cependant : l'on voit de temps en temps surgir parmi nous de ces héros de ces lointaines époques, qui nous invitent à la haine les uns des autres.

Les uns nous crient : le clergé, c'est l'ennemi du peuple !

Les autres répondent : le peuple, c'est l'ennemi du clergé.

Les uns et les autres ne représentent qu'une fraction infime de la population. Mais ils sont en frais de faire croire tant ils s'agitent—qu'ils sont en masse, et qu'à cette masse il ne reste d'autre alternative que de se diviser en deux camps armés pour des luttes fratricides.

Où, il y a des prêtres qui mériteraient d'être appelés les ennemis du peuple. Mais, merci à Dieu, ces prêtres ne sont point le clergé.

Où, il y a des laïques qui sont les ennemis du clergé. Mais, que la Providence en soit bénie, ces laïques ne sont pas le peuple.

Les prêtres que le peuple a le regret de ne point considérer comme ses amis sont ceux qui refusent de reconnaître aux catholiques le droit de penser et de se guider dans les choses temporelles ; qui abusent de leur position pour terroriser les consciences et tenir les esprits dans la servitude ; qui, à propos de dépenses d'argent, de construction d'églises ou de presbytères, se réclament de l'infaillibilité du Pape, la soumission aveugle à leurs volontés arbitraires.

Il font un mal immense à notre population, ces prêtres, car ils l'ébranlent dans sa foi et la compromettent aux yeux des autres races.

Leur nombre diminue de plus en plus, à mesure que l'instruction et les connaissances, que la lumière du progrès se répandent parmi le clergé. Le plus tôt l'Épiscopat les connaîtra tous, et les fera rentrer dans l'ordre, le mieux ce sera pour l'Église. Car le sentiment public est de moins en moins disposé à subir en patience leurs exagérations. Et le sentiment public, c'est-à-dire le peuple, a raison. Un catholique n'est pas un esclave ! Il n'a point renoncé, sur les fonds baptismaux, au privilège sacré de sa dignité d'homme et au flambeau divin de son intelligence. L'Église catholique a demandé pas à ses enfants qu'ils abdiquent leurs droits à la liberté dans les matières libres, c'est-à-dire en toutes celles qui ne sont point de dogme.

Quiconque réclame cette abdication travestit et diffame le catholicisme, ses lois et ses institutions.

Il est, cela est malheureusement trop vrai, des prêtres qui se rendent coupables de cette offense, qui scandalisent les âmes et jettent du discrédit sur l'Église, en créant l'impression qu'elle veut établir son royaume sur le monde par la tyrannie et l'arbitraire.

Pardonnons-leur, ils ne savent ce qu'ils font ! Et à cause d'eux, ne nous éloignons pas de l'Église.

Ayons de la raison.

Tous les évêques ne sont point des aigles de Meaux, tous les prêtres ne sont point des Lacordaire.

Le personnel ecclésiastique se recrute parmi les mortels ; il est de la chair et des os d'Eve et d'Adam. Le prêtre, c'est un homme : il a toutes les faiblesses de notre pauvre humanité. Il est susceptible d'erreur tous les jours. Dans les affaires matérielles, dans l'appréciation des événements, des hommes, il est semblable à moi, à nous tous : borné et faillible.

De ce que dans le domaine des choses où il n'a point mission d'enseigner au nom du dogme indéfectible, ce prêtre tombe en erreur, s'en suit-il que le clergé tout entier, que l'Église doivent être entraînés sur la claie et voués au mépris universel ?

De ce que cinquante, cent prêtres, si vous voulez, versent, à cause de leur peu d'instruction ou à la suite d'études mal dirigées, ou par défaut de jugement, dans l'exagération et même l'injustice, est-il raisonnable que nous les traitions, ou que je traite en ennemis jurés le Pape et les évêques ?

Le clergé canadien compte dans ses cadres des hommes de valeur, et d'autres hommes qui en ont moins, de fortes têtes et des intelligences médiocres. Est-il une organisation sur terre qui se puisse vanter de n'être point soumise à cette règle ?

Que, s'il fallait démolir tout ce en quoi il se trouve des imperfections, il resterait debout peu de choses et d'institutions sous le soleil !

Le clergé canadien, pris dans son ensemble, est le membre le plus important et le plus utile de notre organisation comme peuple. J'ajouterais qu'une séparation, à l'heure actuelle, entre le clergé et le peuple serait un irréparable désastre.

Et c'est parce qu'il y a des signes nombreux et précurseurs de cette séparation, que la parole et l'action sont aux chefs religieux et civils de notre société.

J. ISRAËL TARTÉ.

Actualités

Une légère couche de neige couvre le sol ce matin.

Le temps est froid et beau.

Le juge en chef Allan, du Nouveau-Brunswick, a été frappé d'apoplexie hier.

Mgr Taché ne nie pas avoir écrit à sir John Thompson, mais il nie avoir écrit la lettre que le Canada lui a imputée.

La Cour d'Appel s'est ouverte hier à Montréal sous la présidence de sir Alexandre Lacoste.

Le club St-James de Montréal a invité sir John Thompson à un dîner intime qui sera donné mardi.

La nomination des candidats a eu lieu hier à Winnipeg.

Scrutin mercredi le 22.

Les Quarante-Heures auront lieu à St-Séverin, le 19 ; à St-Félix, le 21 ; à l'Assise de Beaufort, le 23 ; à Saint-Jean-Deschêlons, le 25.

Le procès de la Reine vs. MM. McGraw et Connolly se continue toujours à Ottawa.

Les détails en dernière édition.

On vient de retrouver dans la région arctique les ossements d'un parti de découvreurs américains partis l'an dernier de Terre-Neuve pour se rendre au pôle.

On continue à se battre au Maroc sans se faire trop de mal.

Les Espagnols n'ont pas sorti des forts et les indigènes se tiennent hors de la portée des canons. De sorte que les boulets espagnols font peu de ravages.

La ville de Montréal fait de pressantes démarches pour obtenir du gouvernement fédéral que les gouverneurs généraux résident chez elle.

Elle offre en cadeau la résidence de M. Duncan McIntyre qui a coûté \$750,000 et qu'elle achèterait pour \$300,000.

Nous regrettons d'apprendre la mort d'un vieux citoyen, très estimé, M. Louis Darley Lemoine.

M. Lemoine est mort hier à l'âge de 68 ans.

Il a été pendant bien des années à la tête du département des Terres de la Couronne.

Le Monde, conservateur, disait hier soir : "Un député provincial nous disait ces jours derniers que la faiblesse du gouvernement Taillon, les tiraillements, le manque d'orientations rendaient tout mal pour son aïe et son père, et qu'il était temps de demander pas à ses enfants qu'ils abdiquent leurs droits à la liberté dans les matières libres, c'est-à-dire en toutes celles qui ne sont point de dogme."

Les Allemands prétendent avoir pris en flagrant délit sur leur territoire des espions du gouvernement français.

Les Espagnols fournissent des plaintes analogues contre les Anglais. Ils prétendent avoir vu un vaisseau anglais échanger des signaux avec les Arabes autour de Melilla, au Maroc.

Une dépêche nous apprend que des élections provinciales auront lieu prochainement à l'île du Prince-Edouard.

Il est probable que les élections provinciales auront lieu simultanément à l'Ontario, à la Nouvelle-Écosse et à l'île du Prince-Edouard.

Les gouvernements libéraux de ces provinces s'apprêtent à organiser des élections afin d'organiser le parti pour les élections fédérales.

On nous écrit de Cohoes (N.-Y.) : "Les notes d'argent de Mgr Dugas, notre nouveau protonotaire apostolique, sont fixées au 22 de ce mois."

La fête promet d'être splendide. Toutes les différentes sociétés de la ville se préparent à fêter le nouveau prélat. Tous les jours il reçoit de nombreuses félicitations non seulement de ses paroissiens, mais encore des Américains qui l'ont en grande estime."

Intéressant pour les médecins : Deux célébrités médicales de Paris, le Dr Pélletier et le Dr Verneuil, sont en chicanes au sujet des forces hémostatiques inventées par le premier, à l'aide desquelles il n'est plus besoin de ligaturer les vaisseaux sanguins dans les opérations chirurgicales.

Le Dr Verneuil se moque du procédé, disant que cela existait bien avant le Dr Pélletier. Celui-ci a décliné son contradicteur de le rencontrer avec ses instruments du temps passé. Le Dr Verneuil a refusé, disant que le défi n'est pas professionnel. Mais en général il a contrôlé lui-même dans ce débat d'un nouveau genre, l'opinion du corps médical.

A LA CHAMBRE

Débats intéressants

DENEGATION DE M. ALLARD

Les contrats de Beaufort

ELOQUENTES PROTESTATIONS DE NOS AMIS

Les ministres s'emparent

M. Casgrain dit : "C'est pas vrai"

Galerie de la Presse, 15 novembre.

Beaucoup de sujets ont été effleurés aujourd'hui, mais il n'y a eu à vrai dire que deux questions importantes : la question Allard et celle des aliénés de Beaufort, par l'ordre du rapprochement.

On a d'abord expédié quelques-unes des nombreuses inscriptions de nos amis aux "avis de motion."

Interpellations

M. Tessier (Proulx).—1. Le gouvernement a-t-il payé quelque somme d'argent à la compagnie de chemin de fer Québec Central depuis le 28 octobre 1892, ou s'est-il engagé à payer quelque somme à cette compagnie ? Si oui, pour quels travaux ?

2. Est-il intervenu quelque contrat ou transaction avec la dite compagnie depuis ce temps ?

M. Nantel répond négativement à la première partie de la question, mais dit que le gouvernement a fait un contrat avec la compagnie pour la construction de l'extension de Tring, à la date du 8 septembre 1893.

M. Déchêne.—Le gouvernement a-t-il acheté des ouvrages de M. J. P. Tardivel, propriétaire de la Vérité ?

Si oui, pour quel montant et quand ?

L'hon. Pélletier répond qu'un livre n'a été acheté de M. Tardivel, mais que des copies de ses Notes de voyage, requises par le département de l'Instruction publique, ont été achetées de MM. Drouin et Pruneau & Krouace en 1892 et 1893, au montant de \$350.

L'hon. M. Marchand.—Quels sont les subsides de chemin de fer que le gouvernement a retranchés du passif de la province ?

On répond cavalierement à l'hon. M. Marchand qu'il trouvera dans le rapport du département des Travaux publics quels sont les subsides qui ont été retranchés.

M. Turgeon.—L'honorable trésorier de la province a-t-il, en aucun temps, depuis la dernière session, offert sa démission comme l'un des membres du Conseil exécutif de cette province ?

L'honorable Taillon.—Non.

M. Turgeon dit qu'il a posé la question à M. Hall et désire une réponse de lui.

M. Taillon réplique que c'était son devoir comme premier de répondre à la question, et l'honorable M. Hall, forcé de dire quelque chose, élude la question et dit qu'il n'a jamais encore eu l'occasion de douter de la parole du premier ministre.

M. Turgeon.—L'honorable trésorier des Travaux publics a-t-il fait faire ou ordonné des réparations ou autres travaux au pont Garneau ? Si oui, des soumissions ont-elles été préalablement demandées ?

M. Nantel répond que le département des Travaux publics a, cette année et l'an dernier, ordonné des travaux au pont Garneau. L'an dernier des soumissions ont été données au même entrepreneur au prix fixé par l'ingénieur du département.

M. Tessier de Rimouski demande si le gouvernement fédéral s'est engagé à nommer et à payer les nouveaux juges mentionnés dans la nouvelle loi proposée par le procureur général et quels éléments leur seront alloués ?

M. Casgrain répond qu'il n'en sait rien.

Demandes de documents

L'honorable M. Mercier.—Documents reçus par aucun département ou annuaires mis en rapport avec le Bill No 155 de la dernière session concernant la réorganisation des tribunaux judiciaires.

L'honorable M. Marchand.—Documents quelconques relatifs à la mission de l'honorable Trésorier de cette province en Angleterre et en France pour affecter un emprunt.

L'honorable M. Marchand.—Documents quelconques relatifs aux nouvelles taxes imposées par le gouvernement de cette province depuis le 17 décembre 1891.

L'honorable M. Marchand.—Etat des recettes et des dépenses de la province du 30 juin au 16 novembre 1893.

(Suite à la deuxième page)

## L'ELECTEUR

JOURNAL DU SOIR

sur-propriétaire

BUREAUX : 92 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

## TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne)..... \$ 0 10  
Autres insertions, si publiées tous les jours..... 0 05  
Trois fois par semaine..... 0 06  
Deux fois par semaine..... 0 07  
Avis de décès, mariages, etc..... 0 25

Toutes lettres, etc., devront être adressées à ERNEST PACAUD, L'Électeur, 92 Côte Lamontagne, Québec.

ULRIC BARTHE, Rédacteur

## L'intempérance guérie

EN 21 JOURS

Par le traitement du

R. P. MURPHY

A l'établissement du Dr MacKay,

"BELMONT RETREAT"

QUEBEC

TELEPHONE 277

Bureau en ville, 8 rue

Palais s

OUVERTURE

DU Nouveau Magasin

—DE—

J. E. Martineau

MARCHAND DE

QUINCAILLERIES !

EN GROS ET EN DETAIL

—000—

NOUS AVONS toujours en main le plus grand assortiment concernant notre ligne, tel que : Tôle, Fer-blanc, Clous, Vires, Pointures, Poêles, Outils, Poudre, Fer en barres, Acier, Tessons, Hottes, Fournitures de Maisons, Fromage, Couteaux, etc.

Enseigne de la bouillie

129 Rue

St-Joseph

ST-ROCH QUEBEC

13 nov.

300 CHEVAUX

A L'ENCAIN

Les sous-signés ont reçu instruction de la compagnie des tramways de Montréal, de vendre à leurs écuries, Hochelaga,

VENDREDI 17 NOV

300 CHEVAUX

Aussi

Colliers, Bridons, etc

Sans aucune réserve

Vente à 1 heure précise

BENNING &amp; BARSALOU

Encantement

Du 14 au 17 nov.

Banque de Québec

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi pour cent, sur le capital-actions payé de cette institution a été déclaré pour le semestre courant et que ce dividende sera payable aux Bureaux de la Banque de Québec, et à ses succursales, le 20 novembre prochain, le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

Le Livre de Transfert sera fermé du 16 au 20 novembre prochain, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,

JAMES STEVENSON

Agent Général

25 octobre 1893.

Banque Union du Canada

DIVIDENDE NO 54

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de TROIS pour cent, sur le capital-actions payé de cette institution a été déclaré pour le semestre courant et que ce dividende sera payable aux Bureaux de la Banque de Québec, et à ses succursales, le 20 novembre prochain, le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

Le Livre de Transfert sera fermé du 16 au 20 novembre prochain, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,

E. K. WEBB,

Gréant Général.

1m

27 octobre 1893

YEUX ARTIFICIELS

Une collection complète de yeux artificiels de haut mérite artistique chez

P. MATHIE

PHARMACIENS

Coin des rues St-Jean et du

Palais

12 sept.—

DR ARTHUR SIMARD

Lauréat de l'Université Laval

Elève de la faculté de Médecine et des Hôpitaux de Paris

Cabinet de consultation : 10 rue

du Parloir

TELEPHONE No 288

11 oct.—3m.

Argent à prêter

Argent à prêter sur garanties hypothécaires

Logements à louer

Un logement de neuf chambres situé au 7 rue St-Jean.

Un logement de huit chambres situé au 1881 rue St-Jean avec cave, cour spacieuse hangar à deux étages etc.

Un logement de trois chambres situé au 285 rue St-Jean, St-Hoch-Québec.

Ce magnifique magasin No 57 rue St-Jean au coin du bloc Pampalon, avec cave, cour, etc., etc.

A vendre

Une maison en briques à un étage, contenant deux logements, avec cour etc, rue St-Marguerite Nos 120 & 122.

Une maison à un étage située No 37 rue Hermine, conditions faciles.

J. E. BOILLY, Notaire

No 24 Rue St-Joseph, Québec.

12 oct.—1. n. o.

Liniment Minard guérit Hypochondrie.

## Les Pilules Roses

DR WILLIAMS

35 Cts la Boite

Messieurs les Pharmaciens et les Marchands ont droit à l'escompte ordinaire

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

J. L. LIVERNOIS

ment lecture de leurs propres déclarations dans laquelle ils nient toute participation. Mais le point important est de régler la procédure. Jusqu'ici tout est irrégulier. Ce que c'est de ne pas avoir un bras ferme à la direction des débats ! M. Taillon, sous son apparence de *Bombast* *Paro*, est le plus grand irresoluble et le plus mauvais enfant du monde. L'autre jour, il a fait décider par l'Assemblée qu'une question de privilège exige un avis, ce qui est bien la plus grosse hérésie parlementaire qui se soit vue de longtemps.

Aujourd'hui, après avoir laissé M. Allard faire sa déclaration, on ne sait plus qu'en faire. La loi de but en blanc dans les procès-verbaux, quand l'accusation n'est pas encore devant la Chambre, c'est un non-sens. Pour tirer le *lender* d'embarras, l'hon. M. Marchand propose qu'on permette à M. Turgeon de faire officiellement sa déclaration, après quoi M. Allard refusera la sienne. Faut-il une bonne direction, la procédure est jusqu'ici irrégulière, et il faut en sortir comme on peut.

Mais non, M. Taillon, tête comme toujours, ne veut pas entendre parler de ce remède, et jusqu'à 6 heures la Chambre patage.

Cependant, dîner porte conseil, et à la reprise, le premier ministre annonce qu'il se rend à Paris de M. Marchand. Les deux déclarations sont refaites, cette fois sans avis de motion, ce qui est encore un petit soulagement pour le *lender* et l'Assemblée, et l'affaire est renvoyée au comité des Privilèges et Elections, car la grosse majorité d'en face ne veut pas entendre parler d'un comité spécial, surtout de celui qu'avait d'abord proposé M. Turgeon. Qu'on y songe : MM. Chénier, King, Auger, Mercier et Turgeon !

Seulement, les trois ministres impliqués dans l'affaire Allard sont membres du comité des Privilèges et Elections. Vont-ils y rester ? Question de délicatesse. Ils semblent cependant tenir à rester jusqu'à leur cause ; ne viennent-ils pas de s'adjuger à eux-mêmes un brevet d'innocence !

**Les contrats de l'Asile de Beauport**

Le reste de la séance du soir est consacré à l'Asile de Beauport.

Le secrétaire de la Province insiste pour faire tout ratifier séance tenante. Et il n'y a que deux jours qu'il a déposé le dossier sur la table du greffier ! Une liasse énorme ! Il s'agit de l'Asile de Beauport pour soixante ans, et le gouvernement donne deux jours à l'opposition pour étudier une affaire où le secrétaire de la Province lui-même s'embrouille, bien qu'il sache par cœur tout ce qu'il y a dans cet énorme dossier !

L'Électeur disait hier que les ministres n'avaient pas l'air pressés ; aujourd'hui, les ministres affectent un empressement exagéré. En vain l'opposition demande-t-elle un temps raisonnable pour étudier les pièces ; M. Pelletier refuse catégoriquement, pour se venger d'une boutade de l'Électeur.

Disons tout de suite que les ministres ont manqué leur coup s'ils attendaient à prendre l'opposition tout à fait à dépourvue, en l'absence de M. Jules Tassier, celui de nos amis qui avait fait une étude spéciale de la question.

La brave petite opposition a supplié au nombre par la valeur, et a tenu le gouvernement en échec jusqu'après minuit.

C'est à tout le temps qu'elle a pu obtenir pour se rendre compte des engagements énormes que le gouvernement a pris sans autorisation au nom de la Province.

Il y a un contrat avec les Sœurs pour la garde des aliénés, bon pour dix ans ; il y a ensuite l'achat de l'établissement de MM. Landry & Co à \$18,000 par année pendant soixante ans, garanti par le gouvernement.

De plus, le gouvernement garantit un emprunt de \$90,000 contracté par les Sœurs à la *Standard Insurance Company*, pour payer les taxes municipales de l'Asile de Beauport.

Il faut ratifier tout cela à la vapeur, sans prendre le temps de réfléchir. La grosse majorité ministérielle se décharge complaisamment sur les ministres du soin de penser pour elle. A un moment donné, c'en est ridicule, honteux ; toute la droite est allée fumer ; il ne reste plus que quatre ministériels à leur siège : M. Pelletier, retenu par état, MM. Beauchamp, Tassier et Magnan ! La majorité ne prend même pas la peine d'écouter les ministres, quand ils parlent.

C'est l'opposition qui fait le "quorum" ; sans elle, il n'y aurait pas de séance.

Pour mettre fin à cette scène disgracieuse, M. Dechêne propose à brûle-pourpoint l'ajournement. Il faut voir la rentrée effarouchée de toute la bande ministérielle au bercail, avec M. Taillon lui-même en tête, lequel se cotroune à l'aise.

Pendant ce temps-là, bien que prise à l'improviste, et en dépit de cette peur inspirante d'indifférence, l'opposition s'élève sur les hauteurs de l'éloquence. Nous avons de MM. Marchand, Mercier, Dechêne, Gladstone, de petits chefs-d'œuvre de dialectique.

M. Mercier dément, avec une habileté qui soulève l'admiration de toute l'assistance, l'échec ou le gouvernement s'est volontairement entortillé pour faire faire une bonne affaire aux propriétaires de l'Asile. La porte est ouverte aux embarras de toute sorte. Sur trois parts de propriété, une seule est intervenue l'acte de vente ; les deux autres peuvent survenir demain et dévorer la vente pour les deux tiers.

M. Pelletier prétend que toutes les précautions sont prises de ce côté parce que pas un des mineurs n'est encore planté. Grand dommage ! Les héritiers non liés ne sont pas si pressés de se plaindre ; ils ont le temps !

Ainsi, sur ce point les papiers sont incomplets. Si ceux qui n'ont point vendu réclament un jour ou l'autre, le gouvernement paiera ! Si au bout de dix ans les Sœurs abandonnent la partie, le gouvernement restera avec une dette de 60 ans et une propriété encore dépréciée par un plus long usage. Si les Sœurs sont incapables de faire leurs paiements sur l'argent qu'elles ont emprunté de la *Standard Company*, c'est encore le gouvernement qui paiera, car c'est lui qui garantit tout ! Les Sœurs n'ont pas le droit de rembourser ces \$90,000 avant les trente ans, mais si elles manquent une seule fois de payer l'intérêt semestriel, au bout de quinze jours les prêteurs pourront réclamer la somme entière ; c'est écrit en toutes lettres dans le contrat !

En revanche, il n'y a pas un mot dans aucun des contrats pour protéger la Province contre les dommages ultérieurs. Le gouvernement intervient partout, garantit tout, et ne se réserve aucun retour.

C'est même lui qui en ce moment paie de son argent, sous forme d'avances il est vrai, mais on sait bien que ses avances ne se remboursent pas, — les \$50,000 que les Sœurs sont obligées de dépenser sur l'Asile pour le rachat aussi convenablement que possible.

Quel besoin avions-nous, s'écrie M. Mercier d'un beau mouvement, des vieux membres de M. Landry ? Les Sœurs offraient dans leur lettre du 31 octobre 1892 de monter un asile moderne en six mois, elles ne demandaient pas un sou ; elles étaient même prêtes à bâtir pour \$300,000 un asile moderne. Le secret de cette transaction, — les ministres ne le diront point, ils sont trop honteux pour le violer ! (rires) — ce secret, nous le savons. Tous ces achats de meubles et d'immeubles à des prix exagérés, cet emprunt de trente ans, ce contrat de dix ans, cette vente à soixante ans, sont adroitement arrangés pour sortir de l'argent à la province au profit de quelques amis politiques.

M. Dechêne fait aussi une harangue extrêmement forte et sensée. Il prouve que le gouvernement n'a songé qu'aux propriétaires de l'Asile et du tout à la Province. Puisque les Sœurs paient \$125,000 de plus qu'elles ne voulaient payer pour l'Asile, il est clair qu'elles auraient pu prendre soin des aliénés à meilleur marché.

L'honorable M. Marchand résume très clairement le débat. Le gouvernement est forcé d'admettre que le statut ne l'autorise pas à acheter ni à se porter garant. C'est lui cependant qui est le propriétaire éventuel. Il a donc outrepassé ses pouvoirs.

Le gouvernement, ajoute avec force M. Gladstone, sera obligé, s'il reprend l'Asile au bout des dix ans, de payer les améliorations ; c'est donc bien lui qui paie. Les travaux actuels de restauration, et toute cette histoire d'avances n'est qu'une duperie.

A tout cela, que répond le gouvernement ? M. Pelletier est presque seul à défendre sa loi.

Il s'empêtré d'une façon déplorable. Tantôt il dit que les Sœurs n'auraient pas pu trouver l'argent pour acheter ; un instant après, il vante la richesse des Sœurs et dit qu'elles ont assez de propriétés pour toute garantie et que le gouvernement n'a rien à craindre. Mais alors pourquoi la garantie du gouvernement ?

Il accuse l'opposition de ne pas parler affaires, et lui perd son temps à faire du sentiment à propos des bonnes Sœurs.

Enfin, à bout d'arguments et voyant qu'on rit de lui, il s'empare contre la galerie, joue au petit potentat, et menace de faire évacuer la chambre. On rit de plus belle.

Je ne ferai pas, dit-il follement, de discours pour la galerie comme le député de Bonaventure !

M. Mercier le raille doucement en lui disant de ne pas se flâner et de ne pas faire le *chasse-galerie*. (Grand éclat de rire.)

Cette discussion a duré jusqu'à minuit et demi, heure de l'ajournement. Malgré les objections de la gauche, les trois mesures de ratification de l'emprunt de \$90,000, du contrat avec les Sœurs et de la vente ont reçu l'approbation d'une majorité muette.

**Comités de la Chambre**

**Ordres permanents**

Ce comité a siégé hier et a reçu les pétitions suivantes :

La Côte St-Paul qui demande une incorporation de la ville.

La ville de St-Jacques de Valleyfield qui demande la rectification de sa charte.

L'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal, St-Hyacinthe et Sherbrooke qui demande de changer son titre en celui d'Association d'assurance mutuelle des fabriques de la province ecclésiastique de Montréal.

Le comité des bills privés a siégé et a élu M. Duplessis comme son président, et il a discuté des chemins de fer à choix M. Carberry.

**Conseil législatif**

Séance du 15 novembre.

A quatre heures, l'Assemblée prend le fauteuil.

Plusieurs pétitions sont lues et reçues, mais quatre autres sont refusées vu qu'il y a irrégularité. Elles seront présentées de nouveau aujourd'hui, après avoir été corrigées.

Le comité des chemins de fer, sur motion de l'honorable M. Chapais, se compose comme suit : MM. de Boucherville, Gilman, Larue et Wood.

Le comité des impressions se compose des honorables MM. Audet, Bryson, Cormier, Lavolette, Sharples, Ross, Starnes, Tourville et Wood.

Le comité des débats se compose comme suit : les honorables MM. de Boucherville, Pelletier, Dorion, Marcell, Sharples, Ross, Starnes, Sylvestre et Ward.

Le comité des contingents se compose des honorables MM. Audet, Bryson, Garneau, Larue, Lavolette, Marcell, Chapais, Méthot, Sharples, D. A. Ross, Starnes et Wood.

Le comité de la bibliothèque se compose, côté du conseil, des honorables MM. Archambault, Chapais, Cormier, de Boucherville, Méthot, Pelletier, Ross, Starnes et Sylvestre.

Et le conseil ajourne à aujourd'hui à trois heures.

**La Société des Arts du Canada (limitée) Montréal**

**CAPITAL-ACTIONS**..... \$100,000

Cette société a été fondée dans le but de propager le goût des arts, d'encourager et d'aider les artistes.

Incorporée par lettres patentes du gouvernement du Canada le 27 février 1893.

Officiers de la société, No 1029 et 1038, rue Notre-Dame, Montréal.

**Exposition et vente**—Admission gratuite de 10 h. m. à 4 h. p. m. Occasion unique en ce pays d'acheter des œuvres de maîtres.

Toutes les peintures sont originales, pour la plupart de l'école française, la première de l'école moderne.

Départements artistiques comme Français, Roussigneux, Abbot, Barau, Pezant, Pettit, Marcell, Roy, Scherer, Sauty et grand nombre d'autres font partie de cette société.

Demandez nos catalogues et nos circulaires.

H. A. A. BRATLEY, Directeur.

25 oct 1893

Le rhumatisme ; oui, et la névralgie aussi sont souvent dominés et en maintes circonstances guéris par le Pain Killer. Essayez-en, 20c pour les nouvelles grandes bouteilles de 2 onces.

**Tribune libre**

Montmagny, 14 novembre 1893.

Monsieur le rédacteur,

Parce que, dans une correspondance adressée à votre journal, je m'étais permis de dire que M. Belloau n'était pas un avocat *chanceux*, la Cour de justice m'a condamné à payer \$115 de dommages, et si les autres juges eussent été d'accord avec le juge Casault, je ne sais pas où se seraient arrêtées les rigueurs de la loi à mon égard. Mais s'il ne m'est pas permis de dire d'un avocat qu'il n'est pas *chanceux*, je crois qu'il doit m'être permis de dire qu'un malade, parfois, je ne sais pas un plaideur *chanceux*, et qu'en le disant, je ne m'exposerais pas à me faire punir par le juge Casault.

M. Belloau qui, d'après le jugement de la Cour de Révision, est tellement innocent de tout sentiment d'animosité à mon égard que j'ai mérité de payer \$115 pour avoir dit le contraire. M. Laidro Belloau avait, au nom d'un nommé Sirois, obtenu un jugement contre moi. Je portai ce jugement en appel. Sirois, apprenant que M. Belloau s'était servi de son nom, contre moi, m'envoya des avocats de Québec de le désavouer, et je ne suis pas un plaideur *chanceux* qui n'ait obtenu contre moi.

La-dessus, M. Belloau, au nom d'un nommé Narcisse Pelletier, demanda à la Cour d'Appel la permission d'intervenir pour soutenir le jugement dont Sirois s'était servi. Je m'opposai à son intervention, et je soutins que j'étais innocent de tout sentiment d'animosité à son égard. Sirois ayant mis fin à son intervention pendant que moi, Pelletier ne pouvait intervenir dans cette instance qui n'était plus pendante. Cependant la Cour d'Appel, à l'unanimité, a déclaré que Pelletier pouvait intervenir dans cette instance qui n'existait plus, et elle a rétabli à son profit le jugement auquel Sirois avait renoncé.

Après avoir maudit mes juges pendant les vingt-quatre heures que la couronne donne pour cela à tout plaideur malheureux, je commençai à prendre bravement mon parti de ma défaite, me disant, après tout, puisque cinq juges sur six ont dit que j'avais raison, j'accorde à Pelletier d'avoir le droit d'intervenir dans une instance qui n'existait plus, il faut bien que ce soit la loi ; et la demi-douzaine d'anciens confrères qui m'avaient dit le contraire, étaient évidemment dans l'erreur.

Voilà dans quel état d'esprit j'étais, lorsque la dernière livraison des rapports judiciaires publiés sous la surveillance du Conseil Général du Barreau m'est parvenue. Vous pourrez donc juger de ma stupefaction, lorsque je lus, à la page 305, que, le 23 décembre dernier, dans une cause de *La Prairie et North-Western Railway Co* et l'hon. A. Turcotte, et la Cour d'Appel, avait jugé exactement le contraire.

MM. Bernard et Barnard, au nom de l'hon. Arthur Turcotte, alors procureur général, avaient poursuivi la compagnie *North-Western Railway Co* pour l'indemnité de la terre de la ville de Montréal. M. Turcotte s'était porté intervenant dans la poursuite. Plus tard, M. Turcotte revint, MM. Bernard et Barnard, et se désista de la poursuite qu'ils avaient prise en son nom contre la compagnie en question. Ce désistement, qui mettait fin à l'instance pendante en la Cour d'Appel, fut révoqué, et M. Turcotte et la compagnie, faisant-il tomber aussi l'intervention de la ville de Montréal ? Telle était la question que la Cour d'Appel était appelée à juger. Les avocats de la compagnie soutenaient, comme je l'ai fait plus tard, qu'il ne pouvait plus y avoir d'intervention, alors qu'il n'y avait plus d'instance pendante. Les avocats de la ville de Montréal, et MM. Bernard et Barnard, soutenaient, au contraire, comme faisait M. Belloau dans ma cause, que la ville de Montréal, ayant un intérêt dans la procédure qui se faisait, le désistement de M. Turcotte ne pouvait pas arrêter son intervention. A l'unanimité, la Cour d'Appel a rejeté l'intervention. M. le juge Bossu, qui a parlé au nom de la Cour, s'est exprimé comme suit : "La requête ayant été par lui (M. Turcotte) discontinuée, quel droit étre le sort de l'intervention greffée sur cette procédure ?"

"Dans l'espèce, le procureur général déclare qu'il a été induit en erreur... qu'en conséquence il refuse de permettre plus longtemps l'usage de son nom et qu'il révoque le mandat donné à ses procureurs. Il a été même plus loin et il a produit un rétracté formel de la requête."

"Reste la requête originaire, la demande principale et l'intervention."

"On a d'abord en France quelque peu hésité sur cette matière, mais la jurisprudence y paraît maintenant assez clairement établie."

"Aux termes des arrêts et des autorités suscités, le terrain croule sous les pieds de l'intervention."

Il me paraît avoir terriblement de ressemblance entre ces deux causes. Voyons plutôt : Requête au nom de M. Turcotte par MM. Bernard et Barnard ; requête au nom de Sirois par MM. Belloau, Stafford et Laidro ; révoquant de ses procureurs par M. Turcotte ; désistement de sa requête par M. Turcotte ; désistement de son jugement par Sirois ; intervention de la ville de Montréal, pour soutenir la requête de M. Turcotte ; intervention de Pelletier pour soutenir le jugement de Sirois.

Voilà les ressemblances. Voici maintenant les différences entre les deux affaires : le terrain croule sous l'intervention de la ville de Montréal, et elle est rejetée à l'unanimité, sans dépens contre elle ; le terrain reste solide sous l'intervention de M. Pelletier, et elle est admise à l'unanimité, avec dépens. Une autre différence aussi, c'est que, dans une cause s'était la compagnie *Atlantic & North-Western* qui demandait le droit d'intervention ; pendant que dans l'autre c'était moi. Cette dernière différence est, je l'avoue, bien grande. Je ne prétends pas que la Cour d'Appel manque d'impartialité lors que je suis en cause. A Dieu ne plaise qu'une pensée aussi sacrilège me soit jamais entrée dans l'esprit ; on sait très bien qu'il n'y a pas de tricherie parmi nous, mais la compagnie *Atlantic & North-Western* est, en cause, et je ne le suis pas. C'est probablement ce qui explique pourquoi les mêmes juges, qui avaient jugé dans un sens en décembre 1892, ont oublié leur jugement et jugé exactement le contraire en octobre 1893.

Mais on admettra tout de même que, comme je le disais au commencement de cette correspondance, je ne suis pas parfois un plaideur *chanceux*. Si ma cause était venue en décembre 1892, pendant que les juges avaient l'esprit disposé à faire crouler le terrain sous les interventions greffées sur des requêtes retirées, je gagnais ma cause.

Il me reste pourtant une consolation : c'est que, lorsque j'insistais pour faire révoquer l'intervention de Pelletier, je n'étais pas aussi téméraire qu'on pourrait le croire. Car, il ne faut pas l'oublier, je tâchais de faire adopter à cette cour l'opinion qu'elle avait suivie à l'unanimité quelques mois auparavant.

Votre etc.,

P. AUG. CHOQUETTE.

**ECOLE DE DANSE ET MAINTIEN**

No 7 RUE DE LA FABRIQUE

M. A. R. MACDONALD a réouvert ses classes de danse et maintien, le jour où esol, dans le ballade de l'Institut Canadien, rue de la Fabrique.

Adresser des courriers à \$30, le soir de 8 h. 30 à 10 h. 30, par adultes.

Pour autres informations, circulaires, etc., adresser aux magasins de musique A. A. Lavigne, R. Morgan et Allaire, ou au professeur, sur la promesse d'un abonnement.

Ceux qui désirent suivre des cours privés peuvent le faire à des prix modérés.

PROFESSEUR

12 sept - 6m

**"Elle prend grand soin de la conduite de son ménage."** Oui, Soloman a raison ; c'est ce qu'une bonne ménagère fait partout, mais spécialement dans la Canada.

Mais les moyens qu'elle emploie ne sont pas toujours d'anciens moyens. Au fait, elle a abandonné un grand nombre de manières de procéder anciennes et non satisfaisantes. Par exemple, aujourd'hui elle emploie

**La Cottole**

la nouvelle graisse, au lieu de saindoux. Et ceci est un des moyens par lesquels elle prend grand soin "de son ménage ; dans un autre sens, elle ne mange pas de saindoux pour ne pas s'occuper d'une mauvaise digestion et une mine pire encore.

La COTTOLE est bien meilleure que le saindoux pour tous les besoins de la cuisine, ainsi que le déclarent tous ceux qui l'ont essayée. L'avez-vous essayée ?

En vente partout.

Préparée seulement par

**N. K. Fairbank et Cie.**

Rues Wellington et Anne, MONTREAL.

**A VENDRE**

Les terres si belles et si fertiles de l'île aux Oies

possédées par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, de Québec, et formant une superficie de deux mille quatre-vingt-deux arpents, divisées en six fermes, sur chacune desquelles il y a maison, grange, diable, etc., bâties solidement, proprement, et entretenues avec tout le soin possible. Une frange de bois existe sur cette île.

Les religieuses sont disposées à vendre le tout ou partie séparément, suivant le désir de ses acheteurs.

Pour plus amples informations, s'adresser aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1 octobre - J. m. o.

**PIANOS, ORGUES ET MUSIQUE**

**ARTHUR LAVIGNE**

Bâtisseur de musique, importateur

**PIANOS ET ORGUES**

Des modèles récents et de choix à des prix excessivement modiques et à termes de paiement très faciles.

**Orgues de \$50 à \$550**

**Pianos de \$200 à \$600**

Pianos et Orgues de second ordre à louer ou à vendre à prix réduits

237 Pianos et Orgues réparés et accordés. Satisfaction garantie.

Musique nouvelle reçue toutes les semaines de l'Europe et des Etats-Unis, au

**No 55, RUE LA FABRIQUE**

**"L'ELECTEUR"**

Journal d'information politique et générale

(Quotidien et Hebdomadaire)

**TIRAGE CERTIFIÉ : 12,015**

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Québec

Je, Louis Eugène Thompson, gérant de l'établissement de l'ÉLECTEUR, certifie que la circulation requise de "L'ELECTEUR" est aujourd'hui de DOUZE MILLE ET QUINZE copies (12,015). Et je fais cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte 37 Victoria concernant la suppression des serments extra-judiciaires.

LOUIS EUG. THOMPSON.

Assermenté et reconnu devant moi à Québec, le 20 février 1893.

HENRY C. AUSTIN, Com. Cour Supérieure District de Québec.

**Le meilleur medium de publicité de la cité de Québec**

Les hommes d'affaires, négociants, industriels, qui désirent se mettre en communication avec le public ne sauraient mieux faire que de le faire par l'organe de "L'ELECTEUR". Leur voix sera entendue, non seulement dans tous les quartiers de la Cité, mais aussi dans tous les comtés de la Province.

—O—

**Departement Typographique**

"L'ELECTEUR" POSSEDE LE PLUS VASTE ETABLISSEMENT D'IMPRIMERIE A QUEBEC

**AVIS AU PUBLIC**

Ouvrages typographiques de tous genres exécutés avec soin et promptitude.

LIVRES, FACTURES, COMPTABILITÉ, FORMULES, LETTRES GENRES CIRCULAIRES DE COMMERCE, PROGRAMMES D'ETIQUETTE, PLACARDS, CARTES DE VISITE, ETC., ETC., ETC.

**Pour les dames seulement**

LES PILULES régulatrices du Dr D. L. MONT pour les femmes souffrant de danger et sont toujours infallibles, 12,000 témoignages sur leur efficacité. Elles ont substitué et imitations dangereuses. Prix : \$2.00 le paquet. Envoyez par courrier recommandé, adressé à la fabrique de toute indication.

Adresse : Dr R. DuMont, 98 St. Hubert St., Québec, P. Q., E.-U.

237 Traitement de toutes les maladies des femmes. 11 avril 1893

**Bureau du Trésorier de la Cité**

Québec 28 octobre 1893.

**PAYEZ VOS TAXES**

AVIS est par le présent donné que si les taxes de l'année courante ne sont payées sans délai, les compléments seront remis à la Cour du Recorder pour être collectés.

Tous comptes dûs pour traitoir ou pour drainage seront également remis à la Cour du Recorder s'ils ne sont pas payés tout de suite.

C. J. L. LAFRANCE, Trésorier de la Cité

**DEPOTS DE NEIGE**

AVIS est par le présent donné que le Bureau de Santé ne s'objectera pas à ce que des échantillons de neige soient déposés sur les "Cote Fields" (Champs de l'Anso) et les vastes terrains ou sont construits les Tores No. 1, 2, 3 et 4, mais pas à une distance moindre de 100 pieds de la rue ou habitation, et ce à condition que permission leur soit accordée des propriétaires ou locataires de ces terrains.

W. D. LAIDLAY, Asst.-Insp. de la Cité

**AVIS**

A partir du 15 courant, l'intérêt sera chargé à l'ordre des personnes qui n'auront pas payé leur taxe à la Corporation.

Par ordre

**CITE DE QUEBEC**

Hôtel de Ville

COMITE DU FEU

Soumissions pour fournitures à l'Année

Québec, 10 novembre 1893.

Avis public est par le présent donné que des soumissions cachetées et adressées au sous-secrétaire des "Soumissions" pour l'approvisionnement de chauffage à eau chaude au poste de pompiers rue Dorchester, seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité d'hui à LUNDI, le 20 jour de NOVEMBRE courant (1893).

La Cité ne s'engage pas à accepter aucune des soumissions.

AUG. MALOULIN, Sec. Comité du feu.

**GRANDE VENTE**

D'ETOFFES A ROBES A TRES BAS PRIX

Nous avons maintenant en mains un assortiment considérable d'étoffes à Robes achetées au-dessous des prix ordinaires et que nous offrons à grande réduction.

227 24 pence de largeur Melton Noir et de couleur pour les robes vertes.

40 pence de largeur Melton Noir et de couleur pour les robes vertes.

Aussi une grande variété d'étoffes de fantaisie de 42 pence de largeur à 25c, 35c, 37c, 39c, & 40c.

Haute Nouveauté pour costumes : Hopsackings (Serge Whip Cord), Cheviots noir et bleu marie, Etamine noir et bleu marie.

**ETOFFES A MANTEAUX**

Un assortiment complet de draps pour parades à capotes, Cheviots, Hopsackings, Couvertes et étoffe de fantaisie, tous à très bas prix.

**COUVERTES**

Un grand choix de couvertures anglaises, Blanches et Bleues Marins.

**FLANELLES**

Flanelle blanche frocée Flanelle médicale de 12 et 14 de largeur Laine Baldwin et Finger de 2 1/2 de 1 plus Ecossaises Paisley 3 p. 50 Indiana, Lady-Betty et Merino.

**GLOVER, FRY & CO**

COUVERTES

Département du Tailleur

Un assortiment complet d'habilllements et de draps à 33c et 35c, comprenant les plus nouvelles et les plus élégantes marchandises pour la saison d'été de Drap de Filot, Drap de Coton, N. N. Cheviots & C. & C.

—O—

**Glover, Fry & Cie.**

**POUR LE BAL**

Le soussigné désire appeler l'attention sur

**UN LOT CHOISI**

de ces marchandises justement arrivées par le "Parisien"

On peut voir dans notre vitrine nord quelques échantillons de ces marchandises qui valent bien un coup d'œil de passant.

**Wm Vincent**

RUE DE LA FABRIQUE

23 sept - 3m

**En Réception**

**500 BARRIS DE Ciment**

PREMIERE QUALITE

Vendu en Lots à la convenance des Acheteurs

**TRES BAS PRIX**

**George M. Webster & Co**

**AUX FORGERONS**

Fer en barre, Acier, Fers à cheval, Clous à cheval, Soufflets, Enclumes, Etaux, Chevilles, Limes et Râpes, Filières, etc., etc.

**Bons effets à prix modérés**

Venez-vous voir

**H. S. SCOTT & Cie,**

**60 RUE ST-PIERRE, B.-V.**

Poids et mesures (système métrique) chez Livernois.

**Pharmacie Brunet et Cie**

La pharmacie Brunet & Cie vend toutes les préparations pharmaceutiques annoncées dans ce journal et au même prix.

**W. BRUNET & CIE,**

**ST ROCH, QUEBEC.**

**ANNONCE F. SIMARD**

Le temps des Nouveautés en Etoiles à Robe n'est pas encore fini. Je puis vous offrir les plus hautes nouveautés.

Aussi

Un grand lot de camisoles pour dames, valant \$1.40 pour 80c

**Pour Messieurs**

J'ai ajouté à mon stock aujourd'hui un joli assortiment de tweeds écossais pour habitements, et les meilleures valeurs en trap Beaver, Cheviot, Ratine.

**Drap de pistolet et Melton**

Aussi un assortiment complet de Camisoles et Caleçons de laine canadienne et écossaise

**TELEPHONE 145**

**F. SIMARD,**

No 137, Rue St-Joseph, St-Roch

**UN SEAU QUI COULE**

Est une source considérable d'inconvénients dans la maison. Afin d'éviter cet inconvénient, achetez les Seaux, Cuves, Etc., Etc. de

**EDDY'S INDURATED FIBRE WARE**

(Articles en Fibre de Bois Durs)

qui ne coulent jamais, sont toujours nets et propres, sont les plus légers et les plus durables existants.

**Vendus partout.**

**SEULS FABRICANTS EN CANADA**

**La E. B. EDDY Cie,**

**HULL, CANADA**

**LATIMER & LEGARE**

**273, RUE ST-PAUL**

NOTRE assortiment de Voitures d'hiver est complet à présent !...

Stoich "GLADSTONE", Carriole "GLADSTONE", nouvelle voiture propre à remplacer le traîneau de famille, Carriole Simple, Carriole Double, Etc., Etc., et 25 autres patrons.

es. Venez voir avant d'acheter et vous serez satisfaits.

Nous avons aussi des *Coupo-Paillo* et un assortiment complet d'instruments Aratoires, Harnais, Etc.

11 octobre 1893

**CIMENT DE PORTLAND EN DECHARGEMENT**

**EX SS "LOUISIANA"**

**1500 quarts ciment de Portland**

**A. R. PRUNEAU & CIE**

**No 90 RUE DALHOUSIE**

**TELEPHONE 639**

**13 août - 3m.**

**MALADIES DES YEUX**

**DR W. BEAUFRE**

OCULISTE

55, RUE ST-LOUIS, QUEBEC.

De l'université et des hôpitaux de Paris de New-York

HEURES DE BUREAU : 9 heures à 1 h. p. m.

**COMBINAISON**

**—DE—**

**PENDANTS et EPINGLES A CHEVEUX**

**DIAMANTS RUBIS**

**PERLES OPALES**

**SAPPHIRS TURQUOISES**

**PENDANTS ETOILES**

Cette combinaison peut être exécutée dans la forme d'un monogramme ou orate, et soit en or solide ou à jour.

rée et incrustée de pierres précieuses

**G. SEIFERT**

**34 RUE DE LA FABRIQUE**

27 octobre - 2m

# PITIE ET DE LA MORT

PAR

PIERRE LOTI

de l'Académie française

Et ces jours-là, il leur arrivait à eux aussi de sourire à la fête, quand le temps était beau et la brise tiède, quand leurs douleurs de vieillesse étaient un peu endormies au fond de leurs membres épuisés. Kaka-San, émoussée par le bruyant des voix rieuses et légères, se reprenait à minauder comme les dames qui passaient, en jouant de son pauvre éventail de papier, se donnaient un air d'être encore bien en vie et de s'intéresser comme les autres aux choses amusantes de ce monde.

Mais, quand le soir venait, ramenant de l'obscurité et du froid sous les cèdres, quand il y avait une horreur religieuse et un mystère répandus tout à coup alentour des temples, dans les allées bordées de monstres, les deux vieux époux s'affaissaient sur eux-mêmes. Il semblait que la fatigue du jour les eût rongés par en dedans, leurs rides étaient plus creuses, les plissures de leur peau plus pendantes, leurs figures n'exprimaient plus que la misère affreuse et la détresse d'être près de mourir.

Des milliers de lanternes s'allumaient pourtant autour d'eux dans les branches noires, et des fidèles stationnaient toujours sur les marches des sanctuaires. Le bourdonnement d'une gaieté frivole et bizarre sortait de toute cette foule, emplissait les avenues et les saintes voutes, contrastant avec la rigueur des monstres immobiles qui gardaient les dieux, avec les symboles effrayants et inconnus, avec les vagues épouvantes de la nuit. La fête se prolongeait aux lumières et semblait une immense ironie pour les Esprits du ciel, bien plus qu'une adoration, mais une ironie sans amertume, enfantine, bienveillante et surtout irrésistiblement joyeuse.

C'est égal, le soleil couché, rien de tout cela ne ramenait plus ces deux débris humains; ils redevenaient sinistres à voir, accroupis à l'écart comme des parias malades, comme de pauvres vieux singes usés et finis, mangeant dans un coin leurs miettes d'aumône. A ce moment s'inquiétaient-ils de quelque chose de profond et de définitif, pour avoir cette expression d'angoisse répandue sur leurs masques morts? Qui sait ce qui se passait au fond de ces vieilleries japonaises? Peut-être rien..... Ils luttaient simplement pour tâcher de continuer de vivre; ils mangeaient, au moyen de leurs petites baguettes de bois, en s'entraîdant avec des soins tendres; ils s'enveloppaient pour n'avoir pas trop froid, pour ne pas laisser la rosée se déposer sur leurs os; ils se soignaient de leur mieux, avec le désir d'être en vie demain et de recommencer, l'un roulant l'autre, leur même promenade errante.....

Dans la petite voiture, il y avait, en plus de Kaka-San, tous les objets de leur ménage: écuelles ébréchées en porcelaine bleue, pour mettre le riz, tasses en miniature pour boire le thé et lanterne en papier rouge qu'ils allumaient le soir.

Chaque semaine une fois, Kaka-San était soigneusement repignée et recouverte par son mari aveugle. Son bras, à elle, ne pouvait plus se lever assez haut pour contraindre son chignon de japonaise, et Toto-San avait appris, à tâtons, à mains tremblantes, il caressait la pauvre vieille tête qui se laissait tripoter avec un abandon câlin, et cela rappelait, en plus triste, ces toilettes de deux à deux que se font les singes. Les cheveux étaient rares et Toto-San ne trouvait plus grand-chose à peigner sur ce parchemin jaune, ridé comme la peau des pommes en hiver. Il réussissait pourtant à former des coques, qu'il disposait avec un goût d'hippon; elle, très intéressée, suivait des yeux dans un casson de miroir: "Un peu plus haut, Toto-San!..... Un peu plus à droite, un peu plus à gauche....." A la fin, quand il avait piqué là-dedans deux longues épingles en corne, qui achevaient de donner du genre à la coiffure, Kaka-San prenait encore une certaine mine de grand-mère comme il faut, une

certaine silhouette apprêtée de bonne femme à potiche. Ils faisaient aussi leurs ablutions consciencieusement: on est si propre au Japon. Et quand ils avaient accompli une fois de plus le lavage, perpétuellement recommencé depuis tant d'années, quand ils avaient fini cette tâche de toilette que l'approche de la mort rendait de jour en jour plus ingrate, se sentaient-ils au moins vivifiés par l'eau pure et froide, éprouvaient-ils encore un peu de bien-être, au frais matin?

O misère lamentable! Après chaque nuit, se réveiller tous deux, plus caducs, plus endoloris, plus branlants, et, malgré tout, vouloir obstinément vivre, étaler sa décrépitude au soleil, et repartir par la même éternelle promenade à roulettes, avec les mêmes lenteurs, les mêmes grimaces de planches, les mêmes cahots, les mêmes fatigues; aller toujours, par les rues, par les faubourgs, par les villages, jusque dans la campagne lointaine, quand une fête était annoncée à quelque temple des bois.....

Ce fut dans les champs, un matin, au croisement de deux routes mikadales, que la mort, en sournoise, attrapa la vieille Kaka-San.

Un beau matin d'avril, en plein soleil, en pleine verdure. Dans cette île de Kin-Siu, le printemps est un peu plus chaud que le nôtre, un peu plus hâtif, et déjà tout resplendissait dans la fertile campagne. Les deux routes se coupaient en plaine, au milieu de rizières veloutées qu'un vent léger rendait chatoyantes comme des peluches vertes. L'air était rempli de la musique des cigales qui, au Japon, sont très bruyantes.

A ce carrefour, il y avait une dizaine de tombes dans les herbes, sous un bouquet de grands cèdres isolés; des bornes carrées ou bien d'antiques boudhas en granit assis dans des caliches de lotus. Au delà des champs de riz, on apercevait les bois, semblables à une forêt de chênes, mais où se mêlaient quelques touffes blanches ou roses qui étaient des camélias à fleurs simples, et quelques feuillages très légers qui étaient des bambous; puis tout au loin, des montagnes ressemblant à de petits dômes, à de petites coupoles, dessinaient sur le ciel bleu des formes un peu monstres, mais très gracieuses.

C'est au milieu de cette région de calme et de verdure que l'équipage de Kaka-San s'était arrêté, et pour une halte suprême. Des paysans et des paysannes, habillées de longues robes en cotonnade bleu sombre à manches pagode, une vingtaine de bonnes petites âmes nipponnes, s'empresaient autour de la caisse à roulettes où la moribonde tordait ses vieux bras. Ça l'avait prise tout à coup en chemin, tandis que Toto-San la traînait à un pèlerinage dans un temple de la déesse Kwanon.

Les bonnes petites âmes, qui s'étaient attroupées par bienveillance autant que par curiosité, se démenaient de leur mieux pour la soigner. C'étaient pour la plupart des gens qui se rendaient, eux aussi, à cette fête de Kwanon, divinité de la Grâce.

Pauvre Kaka-San! On avait essayé de la remonter avec un cordial à l'eau-de-vie de riz; on lui avait frotté le creux de l'estomac avec des herbes aromatiques et tamponné la nuque avec l'eau fraîche d'un ruisseau.

Toto-San la touchait tout doucement, la caressait à tâtons, ne sachant que faire, entravant les autres avec ses gestes d'aveugle, et tremblant plus que jamais de tous ses membres dans son angoisse.

(A suivre)

## Fonds de commerce en vente

M. Louis Brunet se retirant des affaires, son fonds de commerce, en porcelaine, verrerie, laiterie, etc., est offert en vente. Des offres sont reçues jusqu'à quinze heures. S'adresser à M. Brunet, 215, rue Saint-Joseph, à Québec.

POSITION demandée comme commis voyageur, par un homme de 32 ans, parlant français et anglais, voyageant depuis dix ans de l'Est au Sud-Est. S'adresser à M. Brunet, 215, rue Saint-Joseph, à Québec.

AN IDEAL FAMILY MEDICINE  
For Indigestion, Biliousness, Headache, Constipation, and all ailments of the stomach, liver and bowels.  
RIPAN TABLETS  
are given promptly. Further directions will be given.  
May be obtained by application to nearest druggist.

Liniment Minard guérit l'Inflammation du psoas vache

**EROME**  
IMPORTATEUR  
D'ARTICLES  
CARAQUETTE  
MARCHÉ FINLAY  
QUÉBEC

M. DEROME a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il continuera comme par le passé, de tenir un magasin pour l'achat et la vente de toutes les marchandises au détail et au gros.

## Huitres

En gros et en détail  
A L'OUVERTURE de la saison des huitres, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'ayant fait les arrangements nécessaires, je suis en mesure de faire venir directement des bancs de pêches tout ce qu'il y a de plus choisis en Huitres Malpeques et autres.  
Pendant toute la saison, j'en recevrai tous les jours.  
Par conséquent j'aurai l'avantage de pouvoir servir le public en gros et en détail, et ce, à des prix défiant toute compétition.  
Aussi: Services au restaurant, en souper, à l'assiette et au verre, etc.

Les Huitres seront livrées à domicile sur téléphone N° 638.

WM SAVARD  
38 rue Notre Dame  
20 sept. - 3m.

## Matériel d'imprimerie

A VENDRE  
Une bonne occasion pour l'établissement de nouveaux journaux ou pour ceux qui veulent compléter leur matériel.

Stock considérable

CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Fournitures de toutes sortes

POUR MONTER PLUSIEURS ATELIERS

CONDITIONS FACILES

S'adresser à ce bureau

DOCTEUR E. R. FORTIER

Gradué de l'Université Laval

Elève de la Faculté de Médecine et des Hôpitaux de Paris

Cabinet de consultations: 130 Ste-Anne

Heures de consultations: De 9 à 11 h. a.m.

Téléphone 471

30 oct. - 3m.

## PORTEZ-VOUS

DES COLLETS ?

Si vous en portez, c'est notre buanderie qui pour leur donner du lustre, les rendra comme neufs pour deux cents chaque seulement. Le voyage de famille à la douzaine. SPECIALITES: dentelles et rideaux.

QUEBEC STEAM LAUNDRY

44 rue Sainte-Ursule

Téléphone 410

12 oct. - 3m.

## ENVOYEZ-MOI 10 CENTIMS

Et je vous enverrai 25 belles Cartes de visite, (toutes différentes) imprimées à votre nom.

J'envoie avec chaque ordre mon catalogue illustré et des échantillons

ADRESSER: N.H. Gagné

St-Jude (cont. Mackinong) P.Q.

13 sept. - 2m. et H.

## LISEZ

Je me fais un plaisir de commander l'eau STE-LEON comme remède pour les personnes dyspeptiques, afin de faire éprouver le même soulagement que j'ai éprouvé moi-même. Depuis deux ans, je ne puis plus prendre autre chose que du lait, et depuis que j'ai commencé à faire usage de cette eau merveilleuse, je mange de tous les aliments qui se présentent sur la table, tandis que j'avais essayé avant toutes espèces de remèdes sans éprouver le moindre soulagement.

Une dans bien connue de la Basse-Ville

25 août - 6m.

## CHEMIN DE FER DU

GRAND-TRONC

Excursions Quotidiennes

CHICAGO

ET RETOUR

\$21.00

CHOIX SUR QUATRE ROUTES

Les billets seront vendus tous les jours

Jusqu'au 23 octobre, et bon pour le retour

durant 13 jours y compris le jour de la vente

Laisse Québec à midi 7.30 p.m.

Accommodations de Pullman réservées d'avance.

Pour prix, horaires, accommodation, et char de train et informations générales, s'adresser au Bureau des Billets de la Gare, face de l'Hotel St-Joseph, et 17 rue Soussan.

Fort, ainsi qu'au de la compagnie, Québec et Lévis, et aux stations de Pointe Lévis.

L. J. S. BLOUANT, Gérant général.

N. J. POWER, Agent général des passagers.

13 oct.

Poids et mesures (système métrique) chez Livernais.

## L'ELECTEUR

### PACIFIQUE CANADIEN

Journal d'actions de grâces

Billets circulaires seront vendus au

Au prix d'un simple billet de

passage de première

classe

Bon pour aller

Par les trains de l'après-midi

du 22 novembre

Tous les trains du 23 novembre

Bon pour retour

JUSQU'AU 24 NOVEMBRE INCLUSIVE

Service des Steamers Australiens

Le SS "Warimoo" quittera le 10 nov. mbr., et le SS "Arara" le 16 nov. mbr. pour l'Angleterre, New Zealand et les ports Australiens.

LES TRAINS EXPRESS QUITE-RENT

QUÉBEC

1.10 p.m. 11.30 p.m.

Tous les jours, 7 dimanches. Excepté

les trains pour Toronto, Détroit, Chicago, Ottawa, Winnipeg, Vancouver, St-Paul Minneapolis, Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre.

Billets et renseignements fournis aux demandes par les agents du Pacifique Canadien.

GEORGE DUNCAN, Agent local pass. et fret

Bureaux des billets de Québec

HOTEL ST-LOUIS

et STATION DU PALAIS

8 nov.

## QUEBEC CENTRAL

Ligne directe entre Québec et la

nouvelle Angleterre

Service direct Québec à Boston via

Shirbrooke et le Boston & Maine

Rapide pour la Nouvelle Angleterre

et tous les points de la Nouvelle Angleterre

et après Lundi, 25 SEP. 1903, les

trains circuleront comme suit:

EXPRESS - Départ de Québec (traverse) 1.30

p.m.

Départ de Lévis à 2.00 p.m.

Arrive à Joliette à 3.00 p.m.

Arrive à Sherbrooke à 7.50 p.m.

Arrive à Boston à 8.00 p.m.

Arrive à New York à 11.30 a.m.

Chars directs et parois de Québec à Boston

et Springfield.

MIXTE - Départ de Québec (traverse) à 12.30

p.m.

Départ de Lévis à 1.10 p.m.

Arrive à Joliette à 2.00 p.m.

Arrive à Sherbrooke à 7.50 p.m.

Arrive à Boston à 8.00 p.m.

Arrive à New York à 11.30 a.m.

Chars directs et parois de Québec à Boston

et Springfield.

MIXTE - Départ de Québec (traverse) à 12.30

p.m.

Départ de Lévis à 1.10 p.m.

Arrive à Joliette à 2.00 p.m.

Arrive à Sherbrooke à 7.50 p.m.

Arrive à Boston à 8.00 p.m.

Arrive à New York à 11.30 a.m.

Chars directs et parois de Québec à Boston

et Springfield.

MIXTE - Départ de Québec (traverse) à 12.30

p.m.

Départ de Lévis à 1.10 p.m.

Arrive à Joliette à 2.00 p.m.

Arrive à Sherbrooke à 7.50 p.m.

Arrive à Boston à 8.00 p.m.

Arrive à New York à 11.30 a.m.

Chars directs et parois de Québec à Boston

et Springfield.

MIXTE - Départ de Québec (traverse) à 12.30

p.m.

Départ de Lévis à 1.10 p.m.

Arrive à Joliette à 2.00 p.m.

Arrive à Sherbrooke à 7.50 p.m.

Arrive à Boston à 8.00 p.m.

Arrive à New York à 11.30 a.m.

Chars directs et parois de Québec à Boston

et Springfield.

MIXTE - Départ de Québec (traverse) à 12.30

p.m.

Départ de Lévis à 1.10 p.m.

Arrive à Joliette à 2.00 p.m.

Arrive à Sherbrooke à 7.50 p.m.

Arrive à Boston à 8.00 p.m.

Arrive à New York à 11.30 a.m.

Chars directs et parois de Québec à Boston

et Springfield.

MIXTE - Départ de Québec (traverse) à 12.30

p.m.

Départ de Lévis à 1.10 p.m.

Arrive à Joliette à 2.00 p.m.

Arrive à Sherbrooke à 7.50 p.m.

Arrive à Boston à 8.00 p.m.

## LA COMPAGNIE DE NAVIGATION

RICHELIEU ET D'ONTARIO

LIGNE DE QUÉBEC À MONTREAL

Les vapeurs Richelieu et Ontario feront le service tous les jours, Dimanches exceptés, laissant Québec le 10 et 17 octobre à 1 heure

LIGNE DU SAGUENAY

Le vapeur Saguenay, laissant Québec pour le Saguenay, le mardi et vendredi, à 7 h. 30, arrête à tous les ports intermédiaires.

L. H. MYRAND, J. CHABOT, Gérant général.

Québec, 6 oct. 1903.

VAPUR MONTMAGNY

CAPT. JEAN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel et Pointe St-Louis et Québec, le 10 et 17 octobre, les jours de fêtes, les dimanches et les jours de fêtes.

Le Samedi

De Berthier 3.00 a.m. Québec 1.00 p.m.

St-Jean 4.00 a.m. St-Michel 5.00 a.m.

St-Louis 6.00 a.m.

Traverse de l'île d'Orléans

VAPUR "ORLEANS"

CAPT. JEAN

Le ET APRES L'ANNÉE, le temps et les circonstances le permettant, les services se feront comme suit:

Laissez l'île

6.00 heures a.m. Québec 7.00 heures a.m.

8.00 " " " " 9.00 " " "

10.00 " " " " 11.00 " " "

1.00 " " " " 2.00 " " "

3.00 " " " " 4.00 " " "

5.00 " " " " 6.00 " " "

7.00 " " " " 8.00 " " "

9.00 " " " " 10.00 " " "

11.00 " " " " 12.00 " " "

1.00 " " " " 2.00 " " "

3.00 " " " " 4.00 " " "

5.00 " " " " 6.00 " " "

7.00 " " " " 8.00 " " "

9.00 " " " " 10.00 " " "

